

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2025-21 SÉANCE 10 octobre 2025**

Date de la Convocation

03 octobre 2025

Date de l’Affichage

03 octobre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Représentés : 2

Objet de la délibération

**Modification du périmètre du
SDESM par adhésion des
communes de Vert-Saint-
Denis, Réau et Lieusaint**

L’an deux mil vingt-quatre, le trente et un à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M. Jean-Paul ANGLADE, 1^{er} Adjoint au Maire, M. Philippe BARRAULT,
Grégory THIBAUD, **Adjoint au maire**
Mme Pascale BACQUET, Mme Marie CORNET-VERNET, Mme Oriane
PODEVIN, M. Pierre de MONTALEMBERT, **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS et REPRESENTES

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA,
M. Daniel MATHÉ représenté par M. Philippe BARRAULT

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Mme Florence DECHELLE, conseillère
municipale

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Grégory THIBAUD

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

VU l’arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

VU la délibération n°2025-67 du comité syndical du 18 juin 2025 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l’adhésion de la commune de **Vert-Saint-Denis** ;

VU la délibération n°2025-68 du comité syndical du 18 juin 2025 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l’adhésion de la commune de **Réau** ;

VU la délibération n°2025-69 du comité syndical du 18 juin 2025 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l’adhésion de la commune de **Lieusaint** ;

CONSIDÉRANT que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d’approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l’arrivée des communes de **Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint**;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l’adhésion des communes de **Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint**

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le PREFET de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter-préfectoral, l’adhésion précitée.

A Boissettes, le 10 octobre 2025

Secrétaire de séance,
Grégory THIBAUD



Le Maire,
Thierry SEGURA



Monsieur le Maire,
-certifie le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours
Pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif
De Melun dans un délai de deux mois à compter de
L'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
Informatique « Télérecours citoyens » accessible par
Le site internet www.telerecours.fr